



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 2 février 2015 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

---

**SONT PRÉSENTS :**

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale,  
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

---

**AVANT L'OUVERTURE DE LA SÉANCE OFFICIELLE, UNE PRÉSENTATION DU PROJET « CŒUR VILLAGEOIS » EST EFFECTUÉE PAR MARIE-FRANCE BOURDAGE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE ET À DES REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DANVILLE.**

Le point est reporté pour discussion et analyse à une prochaine rencontre du Conseil de Ville.

**19h00 - ACCUEIL DES CITOYENS**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, souligne le décès de monsieur Yvon Thériault, ancien conseiller pour la ville de Danville (2005-2009) et une minute de silence est observée.

**BONS COUPS DES CITOYENS**

Pas de bons coups ce mois-ci.

**ADMINISTRATION**

**26-2015-Lecture et adoption de l'ordre du jour ;**

Il est proposé par Madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, le tout en considérant un varia ouvert.

**ADOPTÉ.**

**27-2015-Liste des comptes à payer ;**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans la liste des comptes à payer et que soit procédé au paiement de ces comptes, à l'exception de la facture du fournisseur 0379 pour lequel des explications supplémentaires sont demandées avant de procéder au paiement, lesquels totalisent la somme de 137 055,37\$.

**ADOPTÉ.**

### **28-2015-Registre des chèques émis ;**

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans le registre des chèques émis, lesquelles totalisent la somme de 23 280,10\$.

**ADOPTÉ.**

### **29-2015-ACCÈS D – Changement de l'administrateur principal ;**

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Lecours est actuellement désigné par la ville de Danville comme étant l'administrateur principal des services d'Accès D en ligne ;

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Lecours est actuellement à la retraite ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que madame Caroline Lalonde soit désormais désignée comme administratrice principale des services en ligne d'Accès D et que monsieur Michel Lecours soit retiré de la liste des administrateurs autorisés.

**ADOPTÉ.**

### **30-2015-Centre récréatif d'Asbestos – autorisations pour réouverture de l'emprunt hypothécaire ;**

**ATTENDU QUE** la ville de Danville cautionne le 1/3 d'un prêt de 300 000,00\$ qui a été octroyé au Centre récréatif d'Asbestos et garanti par une hypothèque publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond le 15 août 2002 sous le numéro 227 712 ;

**ATTENDU QUE** le Centre récréatif d'Asbestos désire faire une consolidation de leurs différentes dettes à même l'emprunt hypothécaire garantie conjointement par les Villes d' Asbestos et de Danville ;

**ATTENDU QUE** l'emprunt hypothécaire total une fois la consolidation réalisée totaliserait la somme de 300 000,00\$ ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt du Centre récréatif d'Asbestos de procéder à une consolidation de ses dettes afin de bénéficier du meilleur taux d'intérêt ;

**ATTENDU QUE** pour réaliser cette consolidation de dette, la Ville de Danville doit autoriser la réouverture de l'emprunt hypothécaire qu'elle cautionne ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le Centre récréatif d'Asbestos puisse procéder à une consolidation de ses dettes à même le prêt garanti par acte hypothécaire cautionné par la ville de Danville et que le maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Caroline Lalonde, soient autorisés à signer l'acte de cautionnement hypothécaire soumis par la Caisse Desjardins des Métaux Blancs.

**ADOPTÉ.**

### **Avis de motion - Règlement concernant les commerces et certaines activités économiques – modifications pour uniformisation de la réglementation – avis de motion ;**

**AVIS DE MOTION** est donné par le Conseiller Patrick Dubois à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement concernant les commerces et certaines activités économiques modifiant le règlement # 137-2014, le tout afin de maintenir une réglementation harmonisée sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources.

### **31-2015-OMH de Danville – Adoption du budget révisé du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;**

**ATTENDU QU'**un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** ce budget modifié entraîne un déficit des dépenses sur les revenus de 75 510 \$, comparativement à un déficit des dépenses sur les revenus de 74 842\$ lors du budget précédemment approuvé, soit une différence de 668\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

**ATTENDU QU'**avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 7 484\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 7 551\$, soit une augmentation de 67\$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 1<sup>er</sup> décembre 2014 de l'OMH accepté par la Société d'habitation du Québec soit également accepté par la ville de Danville et que la somme de 67\$, représentant l'ajustement au budget initial soit transmise à l'OMH de Danville.

**ADOPTÉ.**

### **32-2015-OMH de Danville – Adoption du budget 2015 ;**

**ATTENDU QUE** le budget 2015 présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 11 novembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** ce budget original 2015 prévoit des revenus de 47 405\$ et des dépenses de 105 153\$, le tout totalisant un déficit des dépenses sur les revenus de 57 748\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

**ATTENDU QUE** la contribution de la Ville de Danville au budget 2015 de l'OMH de Danville s'élève donc à un montant de 5 775\$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le budget original 2015 de l'OMH de Danville soit approuvé par la ville de Danville et que la somme de 5 775\$ soit payée à l'OMH de Danville.

**ADOPTÉ.**

### **33-2015-Pacte rural – Appui au projet du parc-école ADS pour l'enveloppe supra-locale (2014-2015);**

**ATTENDU QUE** la fondation de l'École primaire Asbestos-Danville Shipton (ADS) a déposé un projet dans le cadre du projet du pacte rural supra-local 2014-2015, afin de renouveler les modules de jeux de son parc-école ;

**ATTENDU QUE** ce projet touche directement la communauté de Danville puisque ce parc-école se situe sur le territoire de la municipalité et que plusieurs enfants fréquentent ce parc, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des heures de fréquentation scolaire ;

**ATTENDU QUE** le 25 février 2013, la Ville de Danville a donné son appui au projet en accordant une aide financière de 2 000\$ en argent à la fondation de l'école ADS et en s'engageant à accorder une aide en temps d'homme pour la préparation du terrain, le tout tel qu'énoncé à la résolution 089-2013 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville appui le projet de renouvellement des modules de jeux du parc-école de l'école primaire ADS au niveau de l'attribution de l'enveloppe supra-locale du pacte rural pour l'année 2014-2015.

**ADOPTÉ.**

## **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **34-2015-GESTERRA – Acceptation de l'offre de service pour l'enfouissement des matières résiduelles (2015-2019) ;**

**ATTENDU QUE** le contrat d'enfouissement des ordures de la Ville de Danville avec la société Gesterra arrivait à échéance le 31 décembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** le tarif d'enfouissement est applicable au moment où les matières destinées à l'élimination sont pesées et déchargées au lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville envoie à l'enfouissement environ 1 500 tonnes annuellement ;

**ATTENDU QUE** la société Gesterra est une compagnie qui, au sens de la loi, peut faire des transactions de gré à gré avec des régies, municipalités, villes, MRC, le tout en tenant compte du fait que cette société est détenue majoritairement par une société publique, à savoir la MRC D'Arthabaska ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service de Gesterra prévoit un prix fixé pour l'enfouissement des ordures pour les cinq (5) prochaines années et que l'ensemble des membres du Conseil de ville a eu l'occasion d'étudier cette offre de service et de prendre connaissance des prix proposés par Gesterra ;

**ATTENDU QUE** le coût proposé par Gesterra est indexé de 2,5% annuellement sur 5 ans ;

**ATTENDU QU'**au prix fixé par Gesterra, il faut ajouter la redevance du MDDELCC (au 1<sup>er</sup> janvier, la redevance est de 21,65\$/TM) ainsi que les taxes fédérales et provinciales applicables ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que l'offre de service de Gesterra soit acceptée et que le contrat pour le traitement et l'enfouissement des ordures de la Ville de Danville leur soit octroyé pour les 5 prochaines années, à savoir de janvier 2015 à décembre 2019.

**ADOPTÉ.**

### **35-2015-Confirmation de l'embauche du nouveau mécanicien ;**

**ATTENDU QUE** suite à l'attribution du poste de chef d'équipe au mécanicien de la municipalité, un poste de mécanicien protégé par la convention collective des employés de la ville de Danville devenait vacant ;

**ATTENDU QUE** la Convention collective des employés de la ville de Danville prévoit que la municipalité doit obligatoirement combler ce poste lorsqu'il y a vacances ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un processus d'appel de candidatures et d'entrevues dans le but de combler ce poste ;

**ATTENDU QUE** suite à ce processus, le comité de sélection recommande au Conseil de ville de procéder à l'embauche de monsieur Carl Labarre ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention collective des employés de la ville de Danville, monsieur Carl Labarre sera soumis à une période de probation de 1 200 heures et qu'au terme de cette période de probation, la direction devra soumettre ses recommandations au Conseil de ville sur l'opportunité d'accorder un statut d'employé permanent ou non à cet employé ;

**ATTENDU QUE** la direction devra procéder à une évaluation au terme de 600 heures travaillées et devra en faire rapport au Conseil de ville ;

**ATTENDU QUE** les conditions de travail de monsieur Carl Labarre sont plus amplement définies selon les termes de la Convention collective des employés de la ville de Danville et qu'une copie de cette dernière lui sera remise lors de son premier jour de travail ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité de faire droit à la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Carl Labarre au poste de mécanicien pour la ville de Danville ;

**ADOPTÉ.**

### **36-2015-Barrage Lac Denison – Offres de service de Tetra Tech QE Inc. ;**

**ATTENDU QUE** Tetra Tech QE Inc. a soumis une offre de service à la ville de Danville et au Canton de Cleveland pour couvrir les honoraires nécessaires à la rédaction d'un exposé des correctifs et un estimé des coûts pour procéder aux correctifs demandés par le Centre hydrique sur le barrage du Lac Denison ;

**ATTENDU QUE** le Canton de Cleveland assumera 5/6 des frais de ces honoraires professionnels et la ville de Danville 1/6 des frais ;

**ATTENDU QUE** le Canton de Cleveland a déjà signifié son acceptation de cette offre de service au montant de 1 500\$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de service préparée par Tetra Tech QE Inc. et de défrayer le 1/6 des frais relatifs à cette dernière.

**ADOPTÉ.**

### **QUESTIONS DES CITOYENS**

**Madame Maryse Lamothe – ch Barr :** Elle fait part au Conseil de ville qu'elle possède une ferme sur le chemin Barr. Ce chemin a été fermé par la municipalité antérieurement à l'achat par madame Lamothe d'une terre en 1999 et de la construction de sa ferme il y a trois ans. Madame Lamothe était au courant lors de l'achat de sa terre et de la construction de sa ferme que la municipalité n'entretenait pas le chemin Barr. Madame Lamothe demande à la municipalité une compensation financière pour ouvrir le chemine et l'entretenir, le tout considérant que les taxes municipales payées pour sa ferme s'élèvent à plus de 4 200\$ et que le chemin à entretenir est long de 1,3 km. Madame Lamothe indique qu'elle ne se fait pas rappeler par la direction générale relativement à ce dossier.

Point reporté au 17 février 2015 pour discussion avec le Conseil de ville. La directrice communiquera avec madame Lamothe suite à cette rencontre pour lui faire part de la décision du Conseil de ville.

## **URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**

### **37-2015-Adoption du 1<sup>er</sup> Projet de règlement 145-2015 relatif aux Projets de Règlement relatif aux Projets particuliers de Construction, de Modification et d'Occupation d'un Immeuble ;**

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le 1<sup>er</sup> projet de règlement 145-2015 intitulé « Règlement relatif aux Projets de Règlement relatif aux Projets particuliers de Construction, de Modification et d'Occupation d'un Immeuble » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et tel que rendu disponibles pour consultation aux citoyens présents à l'Assemblée publique, soit adopté et que les avis publics requis par la Loi soient donnés en conséquence, dont l'avis public de consultation.

**ADOPTÉ.**

### **38-2015-Règlement 146-2015 modifiant le règlement 101-2011 relatif aux honoraires et tarifs exigibles pour l'émission de permis et certificats pour la ville de Danville ;**

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le règlement 146-2015 intitulé « Règlement 146-2015 modifiant le règlement 101-2011 relatif aux honoraires et tarifs exigibles pour l'émission de permis et certificats pour la ville de Danville » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et tel que rendu disponibles pour consultation aux citoyens présents à l'Assemblée publique, soit adopté et que les avis publics requis par la Loi soient donnés en conséquence.

**ADOPTÉ.**

### **39-2015-Tarifification pour la délivrance de certains documents administratifs;**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la tarifification pour la délivrance de certains documents administratifs se lise désormais comme suit :

- |   |  |
|---|--|
| - Attestation de conformité concernant la valorisation de résidus : | 10,00\$  |
| - Attestation des normes de zonage :                                | 10,00\$  |
| - Attestation relative aux installations septiques :                | 10,00\$  |
| - Photocopie de documents :   | 3,00\$ pour la 1 <sup>ère</sup> page et 0,35\$ pour les pages suivantes        |
| - Attribution de numéro civique                                     | Gratuit – nouvelle construction et correction et 5,00\$ pour un terrain vacant |
| - Extrait de la matrice graphique                                   | 5,00\$   |
| - Extrait de la matrice graphique par dossier de propriété          | 10,00\$  |
| - Rapport d'incendie :  | 15,00\$  |
| - Utilisation du télécopieur :                                      | 3,00\$ par page et 2,00\$ supp. par page si interurbain                        |
| - Consultation au registre foncier                                  | 5,00\$ par document consulté   |
| - Forage de puits :   | 10,00\$  |
| - Attestation de droits acquis en regard des marges de recul :      | 10,00\$  |
| - Certificat de conformité à la réglementation municipale :         | 10,00\$  |

**QUE** la résolution 1440-2006 soit par conséquent abrogée.

**ADOPTÉ.**

## **SERVICE INCENDIE**

### **40-2015-Formation des pompiers – MRC - 26 candidatures pour 5 formations ;**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Danville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Danville prévoit la formation de 26 pompiers dans 5 formations différentes au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Danville se réserve le droit de réviser son plan de formation à la baisse pour des raisons financières advenant qu'elle ne reçoive pas d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard et appuyé par monsieur Patrick Dubois et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

**ADOPTÉ.**

#### **41-2015-Acceptation des tarifs pour l'entraide 2015 ;**

**ATTENDU QUE** dans l'entente d'entraide signée entre les villes de Kingsey Falls, St-Félix-de-Kingsey, Tingwick et Danville, l'article 16 a) prévoit QUE :

- La municipalité recevant assistance s'engage à rembourser à l'autre municipalité les montants suivants :
  - o a) la rémunération du personnel du service de sécurité incendie, incluant les avantages sociaux aux taux offerts par la municipalité qui offre les conditions salariales les plus élevées ;

**ATTENDU QUE** les directions générales des différents services de sécurité incendie signataires de l'entente se sont échangés les taux horaires payés à leur personnel ;

**ATTENDU QU'**après discussion et analyse, il s'avère que les taux les plus avantageux sont ceux de Kingsey Falls pour les directeurs et officiers et celui de St-Félix-de-Kingsey pour les pompiers, lesquels taux se détaillent comme suit :

- Directeur incendie : 34,80\$
- Officiers : 29,35\$
- Pompiers : 24,84\$

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que ces taux soit accepté par la ville de Danville pour la rémunération des salaires des pompiers appelés en entraide par la municipalité dans le cadre de l'entente Kingsey Falls – St-Félix-de-Kingsey – Tingwick et Danville, chaque ville restant par ailleurs libre de rémunérer ses pompiers selon leur entente respective de travail avec ceux-ci.

**ADOPTÉ.**

#### **QUESTION DES CITOYENS (période ajoutée par le monsieur le maire)**

**MONSIEUR SIMON TESSIER** : remise d'une lettre au Conseil de ville demandant l'autorisation pour circuler en VTT sur la rue du Carmel afin de rejoindre le sentier officiel. Des signatures d'appui sont également déposées au Conseil.

Ce point est reporté pour discussion lors de l'ajournement du 17 février 2015. Demande du Conseil à monsieur Tessier de préciser l'adresse des gens ayant signé la lettre d'appui remise au Conseil.

## **DEMANDES DIVERSES**

### **42-2015-Clinique de sang des Chevaliers de Colomb – 19 mars 2015 – demande de soutien de 200\$ :**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville octroi une aide financière de 200\$ aux Chevaliers de Colomb de Danville pour l'organisation de leur collecte de sang annuelle le 19 mars 2015.

**ADOPTÉ.**

### **43-2015-Popote roulante – demande pour l'offre d'un repas aux usagers :**

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la ville de Danville octroi une aide financière de 70\$ au Centre d'Action bénévole des Sources pour l'offre de repas à ses usagers dans le cadre de la semaine des popotes roulantes.

**ADOPTÉ.**

### **44-2015-Partenaires de la petite enfance – organisation d'une fête dans le domaine Boudreau :**

**ATTENDU QUE** l'organisme les Partenaires de la petite enfance de la MRC des Sources désire organiser une fête de quartier dans le domaine Boudreau dans le cadre de « Plaisir d'hiver » ;

**ATTENDU QUE** diverses activités seront offertes dans le cadre de cette journée, notamment : olympiade rigolote, glissade, raquettes, jeux variés, chocolat chaud ;

**ATTENDU QUE** les Partenaires de la petite enfance demandent à la municipalité l'autorisation pour utiliser le parc municipal du domaine Boudreau le 28 février 2015 afin d'organiser cette fête ;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande également à la municipalité de lui prêter un foyer extérieur afin de réchauffer les participants et de cuire du pain bannock ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que :

- La ville de Danville autorise l'utilisation du parc municipal du domaine Boudreau par l'organisme Les Partenaires de la petite enfance pour l'organisation d'une fête de quartier samedi le 28 février 2015 ;
- La directrice générale procédera à une vérification après de l'organisme de la Fête Nationale de Danville à savoir si la municipalité peut leur emprunter leur poêle extérieur et advenant le cas, madame Nathalie Boissé s'engage à procéder au transport dudit foyer à l'aller et au retour ;
- Advenant un refus de l'organisme de la Fête Nationale de Danville, la directrice générale approchera les ateliers Beauchemin pour leur emprunter leur poêle et un mode de transport sera alors de nouveau discuté au sein du Conseil de ville ;

**ADOPTÉ.**

### **45-2015-Chevalier de Colomb de Danville – autorisation pour utiliser le terrain de balle pour la fête au village :**

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Danville à utiliser le terrain de balle du 3 au 6 septembre 2015 pour la tenue de leur tournoi annuel de balle de la Fête au village.

**ADOPTÉ.**

## **CORRESPONDANCE**

- MTQ – Accusé réception pont du chemin St-Félix-de-Kingsey ;
  - o Explications sur les démarches entreprises par la municipalité données par le maire.
- Danvilloises – lettre de remerciement ;
- Vitrine des marchands – Bilan de l'Activité

## **VARIA**

### **46-2015-Corporation de développement de l'étang Burbank - Modification des conseillers affectés comme administrateurs sur le conseil d'administration de la Corporation de l'Étang Burbank :**

**ATTENDU QUE** deux conseillers, à savoir monsieur Jean-Guy Dionne et monsieur Patrick Satre, sont actuellement mandatés par le Conseil de ville de Danville pour siéger sur le Conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Étang Burbank ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire modifier les conseillers affectés au conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Étang Burbank ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Les conseillers mandatés pour siéger sur le conseil d'administration de la Corporation de l'Étang Burbank seront dorénavant madame Francine Labelle-Girard et monsieur Patrick Dubois, en remplacement de monsieur Jean-Guy Dionne et monsieur Patrick Satre ;
- Une copie de cette résolution sera transmise au Conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Étang Burbank afin que ceux-ci puissent procéder aux modifications nécessaires ;

**ADOPTÉ.**

#### **47-2015-Corporation de développement de l'étang Burbank - Conditions pour l'octroi de la subvention annuelle et renouvellement du mandat annuel d'entretien de l'étang**

**ATTENDU QUE** le 29 janvier 2015, le Conseil de ville de Danville et le Conseil d'administration de la Corporation de développement de l'étang Burbank se sont rencontrés afin d'établir certaines conditions pour le maintien de la subvention annuelle de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** lors de cette rencontre, les conditions suivantes ont été établies par la Ville de Danville pour le maintien de la subvention annuelle et le maintien du mandat d'entretien et de développement des sentiers de l'Étang Burbank, à savoir **QUE** :

- Les employés embauchés par la Corporation de développement de l'Étang Burbank doivent exclusivement travailler sur les sentiers de l'Étang et, en aucun cas, travailler sur les sentiers de la route verte, anciennement entretenue par l'organisation « Corridors verts » ;
- Le conseil d'administration de la Corporation devra obligatoirement nommer comme administrateur deux conseillers municipaux et ceux-ci devront avoir un droit de vote et apparaître au registraire des entreprises;
- Un suivi mensuel de la comptabilité de l'organisme devra être assuré en collaboration avec madame Francine Labelle-Girard ;
- Les états financiers pour l'exercice financier 2014 devront être déposés au Conseil de ville dès que ceux-ci seront disponibles ;
- Un bilan financier à jour au 31 janvier 2015 devra être déposé au Conseil de ville au plus tard le 2 mars 2015 ;
- Une liste de l'inventaire des équipements appartenant à la Corporation de développement de l'Étang Burbank et une liste des équipements appartenant à la Corporation des Corridors verts devra être déposé au Conseil de ville au plus tard le 2 mars 2015;
- Un plan d'action pour l'année 2015 devra être déposé au Conseil de ville au plus tard le 2 mars 2015 (1-2 pages énonçant les grandes lignes des activités à venir en 2015) ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Corporation de développement de l'Étang Burbank devra faire connaître ses intentions au Conseil de ville de Danville à savoir s'ils ont l'intention de poursuivre leur mandat d'entretien et de développement des sentiers de l'Étang Burbank selon les conditions établies par le Conseil de ville de Danville et ce, au plus tard le 2 mars 2015.

**ADOPTÉ.**

#### **TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

**Madame Francine Labelle-Girard, conseillère siège #1** : 16 janvier, rencontre du comité de loisir avec le directeur des travaux publics, la directrice générale et le maire pour l'organisation des demandes de la municipalité dans le cadre du pacte rural et des projets loisirs 2015. 28 janvier, soirée d'information organisée par la chambre de commerce sur les RVER. 29 janvier, rencontre avec la Corporation de développement de l'étang Burbank. 30 janvier, rencontre du conseil d'administration de l'OMH de Danville et rencontre avec madame Karine Vallières. Beaucoup de conversations courriel pour le site web de la municipalité et mise en ligne du calendrier des activités de la ville.

**Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller siège #2** : développement durable – rencontre en janvier et rencontre demain. Travail au niveau de l'implantation du compostage en ville pour le début de 2016. Le Symposium des arts de Danville tiendra son assemblée générale annuelle mercredi le 18 février 2015. Rencontre avec le conseil d'administration du centre récréatif d'Asbestos et projet de procéder à une consolidation de dettes via l'hypothèque du centre. Une nouvelle affiche avec le nouveau logo de la municipalité sera également installée sous peu à l'entrée de l'aréna. Rencontre le 29 janvier dernier avec la Corporation de l'étang Burbank. 30 janvier, rencontre avec la députée provinciale, madame Karine Vallières. Invitation à venir assister au souper spaghetti des Chevaliers de Colomb vendredi le 6 février 2015.



**Monsieur Stéphane Roy, conseiller siège #3** : vacances annuelles prises au mois de janvier. Aide pour le carnaval des glaces. Rencontres de suivi de dossiers de voirie et bâtiment. Présence au Vins et fromages du Club optimiste le 24 janvier dernier. Rencontre du comité agro.

**Monsieur Patrick Dubois, conseiller siège #4** : Présence au comité de sécurité publique la semaine dernière. Prochaine activité le 19 mars : visite du poste de la SQ à Montréal. Service incendie : plusieurs activités au mois de janvier ; plusieurs fausses alarmes. Entraide à deux reprises : 1x à Asbestos et 1x à Kingsey Falls. Préparation de la formation pour les pompiers. Dissolution de l'organisme « Corridors verts » et retrait à titre d'administrateur de l'organisme. Nouvel administrateur désigné par le Conseil de ville sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Étang Burbank. Rencontre du comité Alliance Magnésium la semaine dernière. Le projet continu à avancer.

**Monsieur Patrick Satre, conseiller siège #5** : Il a participé à une rencontre préliminaire avec monsieur le maire et monsieur Bertrand Turcotte avant la rencontre du 29 janvier dernier avec la Corporation de l'Étang Burbank. Quelques réunions avec la Corporation de développement économique de Danville dans le but de se préparer à la vente du condo industriel.

**Madame Nathalie Boissé, conseillère siège #6** : souper du club optimiste le 24 janvier. Rencontre avec la députée madame Karine Vallières le 30 janvier. Beaucoup de rencontres reportées en février. Plaisir d'hiver, Vita Source, Transbestos, etc. Rencontre de la politique familiale prévue le 23 février prochain.

**Monsieur Michel Plourde, maire** : Monsieur le maire informe les citoyens présents que des démarches sont toujours en cours afin d'attirer des investissements à Danville. Un comité pour l'ouverture d'une clinique médicale à Danville est également à se mettre sur pieds. Monsieur le maire a assisté à la rencontre du 30 janvier dernier avec la députée de Richmond, madame Karine Vallières. Celle-ci nous en a appris un peu plus sur le projet de réaménagement des commissions scolaires de l'Estrie. Nous avons également eu l'occasion de discuter des dossiers suivants avec madame Vallières : pont du chemin St-Félix-de-Kingsey, pacte fiscal et impacts pour Danville, montant approximatif relatif à l'enveloppe discrétionnaire pour l'asphalte, le bâtiment sis au 50, rue Daniel Johnson et sa potentielle mise en vente par la municipalité, la restructuration de l'hôpital, etc. Monsieur le maire a également assisté aux activités du Carnaval des glaces le week-end dernier. Il s'est aussi rendu au brunch organisé par la municipalité de St-Georges de Windsor au bénéfice de la fondation du CSSS des Sources. Les soumissions pour l'attribution du contrat pour la collecte des ordures et du recyclage sont lancées et l'ouverture des soumissions aura lieu vendredi le 20 février à 15h. Le maire a aussi élaboré une liste de suivi de dossier en collaboration avec d'autres membres du conseil de ville et avec la directrice générale. Il a aussi effectué le suivi de certains dossiers au niveau fédéral, notamment au niveau des programmes de subvention à venir. Un rapport sur l'état du bâtiment sis au 29-31, rue du Carmel a été déposé par la firme EXP Inc. à la municipalité. Le Conseil de ville a assisté à une présentation du projet Cœur-Villageois avant la séance régulière du Conseil et ce point sera discuté lors de l'ajournement du 17 février 2015. Monsieur le maire annonce également que la municipalité n'organisera pas de forum municipal cette année considérant les nombreuses consultations publiques qui ont eu lieu tout au long de l'année 2014. Seule une consultation de secteur aura lieu cette année à un moment et un lieu qui seront annoncés en temps opportun. Monsieur le maire poursuit ses entrevues régulièrement au FM 99.3.

Au niveau de la MRC des Sources, monsieur le maire nous informe des développements relatifs à l'acceptation des différents projets supra-locaux pour le pacte rural 2014-2015. A ce niveau, les projets suivants ont reçu une acceptation du comité de sélection : accessibilité universelle au mabob ; le projet du parc-école de l'école primaire ADS. La MRC des Sources procède actuellement à la révision de son plan d'urgence et de sécurité. Lors de la dernière assemblée, il y a également eu entrée en vigueur du règlement relatif au parc régional du Mont-Ham. Le plan de gestion du réseau routier local PISSRL a également été présenté aux élus. Au niveau du PGMR, une commission de révision sera mise de l'avant sous peu. Un contrat a également été attribué afin de soutenir la MRC des Sources au niveau de l'urbanisme suivant la réorganisation des services et la nomination de l'aménagiste à titre de directeur général par intérim.

#### **48-2015- MTQ modification de la signalisation au coin du boulevard Coakley/route 255 et de la rue des Vétérans ;**

**ATTENDU QUE** suivant la rencontre du 30 janvier dernier avec la députée provinciale de Richmond, madame Karine Vallières, celle-ci demande à la municipalité s'il est possible de faire installer une pancarte de traverse piétonnière au centre de la chaussée sur le boulevard Coakley/route 255, à l'intersection avec la rue des Vétérans ;

**ATTENDU QU'**une traverse piétonnière est déjà peinte en jaune à cet endroit et que la municipalité poste un brigadier à cet endroit également afin d'assurer la sécurité des enfants se rendant à l'école primaire La Tourelle;

**ATTENDU QUE** malgré ces actions, les voitures circulent très rapidement à cet endroit et que cela inquiète les citoyens ;

**ATTENDU QUE** la traverse piétonnière est située entre deux segments courbes, ce qui limite la distance visuelle où les automobilistes peuvent constater sa présence et ainsi ralentir lorsqu'un piéton attend pour traverser ;

